

Conférence de presse – 16 mars 2020

Stéphane VALERI

Président du Conseil National

« Bonjour à toutes et à tous, à vous tout d’abord amis de la presse monégasque, mais aussi à vous toutes et tous, Monégasques et Résidents, et amis de la Principauté.

C’est un cadre particulier compte tenu de contribuer à la limitation de la propagation du Coronavirus. C’est la raison pour laquelle les élus autour de moi respectent la distanciation sociale nécessaire. Et c’est ce qui explique que les journalistes nous suivent également via ce Facebook Live, et qu’ils nous poseront donc leurs questions à distance, à l’issue de nos déclarations.

Nous rappelons en effet qu’il s’agit bien d’un point presse.

Avant toute chose, je voudrais avoir une pensée solidaire pour les personnes positives et notamment pour le Ministre d’État. A celles qui sont malades, je souhaite un prompt rétablissement. Je pense aussi à tous nos personnels soignants qui sont sur le terrain actuellement et qui font preuve d’un dévouement exemplaire. Ils sont en première ligne, ils ont tout notre soutien, tout notre respect et toute notre gratitude.

Un mot sur la présence autour de moi d’élus de l’ensemble des formations politiques représentées au Conseil national. Oui, les élus des Monégasques sont unis dans cette période de crise, et les propositions dont nous allons parler ont été élaborées ensemble, dans la concertation et l’unité.

Nous sommes dans un pays à nul autre pareil, qui a réussi à développer un modèle économique et social envié.

Nos Institutions sont très précises. Sous l’autorité du Prince Souverain, Chef de l’État, elles organisent, à travers l’article 66 de la Constitution notamment, l’accord des volontés nécessaire pour le vote des lois et en particulier des lois de budget.

Les meilleures solutions pour le pays ont toujours été, dans le cadre des débats budgétaires, le résultat du consensus, du pas vers l’autre, entre un Gouvernement composé de hauts fonctionnaires nommés par le Prince, et le Conseil National élu par les Monégasques. C’est ce qui fait la force de nos Institutions.

Nous sommes entrés dans une période de crise majeure, qu’aucune génération d’aujourd’hui n’a connue. Cette crise est multiple. Elle est sanitaire bien sûr, mais elle est aussi sociale, économique, humaine. Elle nous touche toutes et tous dans notre vie et dans l’organisation de nos foyers. Nous nous inquiétons pour nos enfants, nos parents, nos amis et nos collègues. Donc elle a évidemment une dimension politique, et l’opinion attend une gestion politique et pas seulement administrative du dossier. Et puis, elle va avoir des conséquences majeures sur nos finances publiques et sur la loi de budget. Donc, pour toutes ces raisons cette crise très grave, concerne et mobilise toute l’attention et toute l’énergie du Conseil National, élément constitutif de l’État.

Les mesures qui ont été prises, ou qui sont à venir et à l'étude par la Gouvernement, vont impacter les dépenses publiques de manière considérable, donc elles engagent la compétence de l'Assemblée, qui vote le budget de l'État.

C'est donc bien dans la concertation avec le Conseil National que le Gouvernement aurait dû travailler depuis le début.

Nous sommes très attachés à nos institutions qui sont uniques au monde. Seul le Gouvernement, nommé par le Prince, détient le pouvoir exécutif et donc la mise en œuvre des mesures contre la crise. Ce Gouvernement rappelons-le, n'est pas l'émanation d'un vote et n'est donc pas composé d'élus de la population. En revanche, il doit tenir compte de la représentation nationale et l'inclure dans le schéma politique, encore plus en temps de crise, dans la préparation et l'élaboration des futures mesures. Car notre seul but à tous dans cet hémicycle, est que les meilleures mesures soient prises pour protéger notre population, nos acteurs économiques, ceux qui travaillent à Monaco, et que ces mesures soient expliquées de la meilleure manière possible à chacun.

En respectant l'esprit de nos institutions, ces dernières années, les meilleures décisions pour le pays ont toujours été prises dans le cadre du pas vers l'autre, entre le Gouvernement et notre assemblée élue. Ce fut le cas pour le logement ou encore la qualité de vie.

Mais aujourd'hui, depuis le début de cette crise, l'exécutif gouvernemental, arguant qu'il est l'exécutif, prétend savoir agir seul, sans concertation avec les élus. Tout au plus, avons-nous eu droit, suite à une forte insistance, à des informations a posteriori.

Le Gouvernement agit seul. Il communique seul : pour faire court, ça ne fonctionne pas comme cela devrait, depuis le début de la crise.

Nous n'avons eu jusqu'ici aucun échange, lors de la préparation de toutes les mesures par le Gouvernement, ni sur la façon de les annoncer à l'opinion publique. Soyons clairs, la communication du Gouvernement n'est à pas à la hauteur de la situation. Je n'ai même pas besoin de donner d'exemple.

Depuis le début de cette crise, le Gouvernement n'a laissé aucune place au Conseil National, sa position est « nous décidons, vous devez soit vous taire, soit nous approuver ».

Il manque donc au Gouvernement pour affronter cette crise, une ressource institutionnelle essentielle : la dimension représentative de la population.

L'équilibre constructif des Institutions impose que l'Exécutif s'appuie dans un moment aussi grave et exceptionnel qui exige des décisions nombreuses et capitales, sur l'unité des institutions.

Ne pas le faire, c'est mettre en danger nos Institutions. Or nous, nous voulons les protéger. Nous nous plaçons aujourd'hui, soyons lucides, dans l'hypothèse d'un très probable confinement recommandé par de très nombreux scientifiques.

Aujourd'hui, nous sommes là aussi et plus concrètement pour présenter un certain nombre de mesures fortes et adaptées, qui visent à anticiper et à gérer de manière optimale les temps qui viennent. Elles sont en cours de transmission au Gouvernement.

Le Conseil National a déjà fait la preuve qu'il était là pour aider l'État. Le Gouvernement doit s'appuyer sur le Conseil National, qui est je le répète une ressource indispensable dans la gestion de cette crise.

Le premier point, ce qu'attendent les monégasques et les résidents, c'est que l'État parle d'une seule et même voix, sous l'autorité du Prince Souverain, dans le cadre d'une cellule de crise aux contours clairs et à la composition efficace.

Pour nous, une cellule de crise devrait être constituée de :

- *Le Ministre d'État,*
- *Les 3 CG les plus concernés*
- *Un représentant indiscutable du monde médical monégasque*
- *La Directrice du CHPG*
- *Un représentant du Conseil National*
- *Et pourquoi pas le Maire qui a dans ses prérogatives la petite enfance et...*

Si le Gouvernement doit communiquer chaque jour sur chaque mesure, cette cellule de crise doit communiquer de manière unifiée à intervalles moins fréquents pour des décisions essentielles. Oui, il faut communiquer d'une seule voix, avec un canal de communication unifié, complet, pédagogique, régulier, transparent, empathique et non anxiogène.

Si ce n'est pas le cas, si le Conseil National n'a pas de place dans la communication d'État, alors il devra communiquer de son côté, et ce n'est pas ce que nous souhaitons.

Je vais à présent céder la parole à mes collègues, en commençant par Jacques Rit.

A présent notre vice-présidente,

Notre Président de la commission Éducation jeunesse et Sports

Président commission des Finances,

Jean-Louis Grinda, président de la commission du suivi du Fonds de Réserve,

Vous l'avez compris, nous sommes tous unis ici au Conseil national, derrière notre Prince Souverain en ces moments compliqués, face à cette crise sans précédent. Notre modèle économique et social, je l'ai dit, est unique au monde. Nous n'avons pas de dette publique, nous avons un important fonds de réserve, et cela va nous aider, je n'en doute pas un instant, de surmonter tous ensemble cette période qui restera à jamais gravée dans nos mémoires. Le Conseil National y contribue et y contribuera de toute son énergie.

Pour finir, j'en appelle encore à la responsabilité et au sens civique de chacune et de chacun. Il n'y a pas de problème d'approvisionnement. Il ne faut pas paniquer et il faut que tout le monde soit solidaire et efficace, à son niveau, dans les gestes barrière et ses comportements de protection, pour enrayer la progression de cette pandémie. »

Christophe ROBINO

Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses

« Face à cette situation de crise exceptionnelle qui risque de toucher une grande partie de la population, nous en appelons à la solidarité et à la responsabilité de chacun vis-à-vis de la collectivité : chacun doit faire preuve de discipline, d'exemplarité et de calme. Chacun doit, que ce soit dans le cadre familial ou professionnel, respecter les mesures barrières. Il ne faut pas hésiter à contacter le « 18 ou le 112 » si vous avez des symptômes ou le « Centre d'Appel – COVID19 » pour toutes questions sur les mesures à prendre pour se protéger, pour protéger les personnes les plus fragiles, sur les zones à risques, sur les mesures d'évictions professionnelles ou scolaires, ...

Comme nous avons pu le constater, la France après l'Italie, a mis en place sur les derniers jours des mesures de plus en plus importantes pour faire face à cette pandémie mondiale.

S'il faut bien sûr s'adapter au jour le jour, l'expérience de l'Italie et maintenant de la France, doit nous inciter à prendre dès maintenant toutes les mesures nécessaires sur le plan sanitaire, pour permettre d'étaler dans le temps la diffusion de ce nouveau virus, virus sur lequel, rappelons-le, nous n'avons qu'une expérience et des connaissances encore trop limitées. Ainsi, nous demandons au Gouvernement de prendre sans délais toutes les dispositions nécessaires afin de protéger les capacités d'accueil de nos établissements de santé, en particuliers de nos lits de réanimation, de soins intensifs et de Pneumologie, pour prendre en charge les patients les plus sévèrement atteints dans les prochaines semaines.

Pour ce faire nous demandons, que dès à présent, soient officiellement annoncées les mesures visant à différer, sauf urgence avérée ou concernant des secteurs particuliers, à l'exemple de la chirurgie cardiaque, les interventions, hospitalisations et consultations non urgentes notamment pour les personnes venant d'au-delà de la 2ème couronne définie dans le Schéma d'Orientation Sanitaire 2019-2025 de la Principauté.

Nous demandons que les mêmes principes soient appliqués s'agissant des admissions non programmées. L'objectif de ces mesures est de permettre de faire face en priorité aux besoins médicaux des personnes résidant en Principauté, dans les communes limitrophes et dans la mesure du possible des personnes résidant dans les communes de la 2ème couronne allant de Menton à Villefranche sur Mer. Il n'est pas question de s'isoler mais bien d'appliquer des mesures de bon sens compte tenu d'une part de nos capacités d'accueil limitées et d'autre part de limiter au maximum, conformément aux recommandations, les déplacements interurbains.

Enfin, tout doit être mis en œuvre pour pouvoir disposer à Monaco des derniers traitements antiviraux disponibles en autorisation temporaire d'utilisation en France.

Face à cette situation inédite, Gouvernement et Conseil National doivent œuvrer ensemble dans l'intérêt collectif. Nous sommes dans une course, il ne s'agit pas de courir derrière le virus mais bien de le prendre de vitesse pour en limiter les conséquences tant sur le plan humain que sur le plan économique. »

Jacques RIT

Conseiller National

« A la fin de la semaine dernière, le Conseil National s'est réuni, toutes formations politiques représentées, pour faire le point sur les rapides développements en Principauté de l'épidémie due au Covid 19, afin de pouvoir assumer du mieux possible toutes les responsabilités qu'il estime être les siennes, et ce dans un principe d'unité et de respect scrupuleux des institutions. Face à cette situation tout à fait exceptionnelle, son souhait, maintes fois exprimé ces dernières années, de voir s'instaurer une concertation en amont, avec le Gouvernement, sur les mesures, urgentes et multiples, qui doivent être prises pour faire front avec la plus grande efficacité possible, est plus fort que jamais. Tout aussi forte est l'attention que tous les Conseillers Nationaux apportent au respect du rôle dévolu à l'assemblée élue par notre système institutionnel. Notre formation politique a suggéré, devant le caractère totalement inédit des décisions que notre Gouvernement a été amené à prendre, et de celles qui devront encore être prises dans un très proche avenir, d'envisager la réunion du Conseil National en session extraordinaire. L'ouverture d'une telle session est aussi exceptionnelle que la situation que nous vivons tous actuellement. Mais nos textes de lois organiques, dans leur grande sagesse, la rendent possible.

Je cite la Constitution monégasque :

Art. 59 - Le Conseil National se réunit en session extraordinaire, soit sur convocation du Prince, soit, à la demande des deux tiers au moins des membres, sur convocation de son Président.

Pour l'organiser, comme nous venons de le voir, une demande écrite d'au moins les deux-tiers des Conseillers Nationaux doit être adressée au Président du Conseil. Dans un principe d'unité nationale, c'est l'unanimité des élus qui ont paraphé ce document. Par ailleurs, une proposition de Résolution a été rédigée, constituant un catalogue des propositions et des interrogations des Conseillers.

Une fois en session, il devrait être possible de tenir au moins une Séance publique, sur le thème de l'ensemble des implications, entre autres économiques, et donc à terme budgétaires, des mesures que le Gouvernement Princier a et devra encore prendre pour maîtriser du mieux possible les effets de cette calamiteuse épidémie. Il va sans dire que, dans le droit fil des mesures déjà prises, une telle séance serait tenue sans la présence physique du public, mais diffusée par le biais des médias habituels, presse, canal télévisé local et internet. Les débats qui pourraient alors s'établir entre les représentants du Gouvernement et les élus des monégasques, répondant au principe empreint de sagesse de la concertation d'amont, respectant les garants de la transparence que sont l'unité de temps et celle de lieu, donnerait à la communication du Gouvernement Princier les fondements les plus robustes.

Et, en toute clarté, dans le cadre d'une situation, encore une fois, aussi inédite qu'exceptionnelle, un tel débat répondrait tant au souhait d'implication du Conseil National, qu'à celui d'une communication qui continuerait de s'exprimer par la voix de l'Exécutif. »

Brigitte BOCCONE-PAGÈS

Vice-Présidente du Conseil National

« S'agissant des familles, le Président de la Commission de l'Éducation de la jeunesse et des Sports Marc Mourou abordera ensuite spécifiquement le sujet des élèves en Principauté. »

Parents à la maison

Concernant les parents qui travaillent et qui ne peuvent plus mettre leurs enfants à l'école. Il faut qu'ils puissent assurer la garde de leurs enfants, à domicile, sans être pénalisés. Ils doivent pouvoir bénéficier d'une compensation totale, qu'ils soient salariés, fonctionnaires ou travailleurs indépendants.

Ils doivent bénéficier des mêmes prestations et de la même protection, qu'ils soient à la maison en télétravail, ou pas, si leur profession ne le leur permet pas. Cette mesure doit être financée sur fonds publics, le Président de la Commission de l'Économie et des Finances y reviendra.

Mesures pour les séniors

Concernant la protection de nos aînés, ils font partie des personnes les plus vulnérables et nous devons les protéger. Dans la mesure où leurs familles ne doivent plus leur rendre visite, et que certains d'entre eux ne sont pas en mesure de sortir faire leurs propres courses, il semble important qu'ils puissent disposer des repas à domicile sur demande à la Mairie.

Nous demandons au Gouvernement qu'il mette à la disposition de la Mairie tous les moyens financiers et organisationnels pour remplir cette mission de service public, pour les séniors.

Également, étant donné les circonstances actuelles, il nous semble nécessaire que soient mises en place des mesures d'assouplissement s'agissant des conditions tarifaires de livraison. Certaines enseignes imposent un montant minimum d'achats pour être livrés à domicile. Il faut que ces montants soient reconsidérés et abaissés.

Enfin, et toujours pour les séniors, il faudrait imposer aux commerces alimentaires un accès privilégié et à des horaires spécifiques, tôt le matin de préférence. Une enseigne l'a déjà annoncé : de 7h45 à 8h30, l'entrée est réservée aux séniors.

Commerces alimentaires

S'agissant des commerces alimentaires, nous l'avons déjà dit, et nous le rappelons : il n'y a pas de problème d'approvisionnement.

Nous demandons à la population de ne pas constituer de stocks. »

Marc MOUROU

Président de la Commission de l'Éducation, de la jeunesse et des Sports

« Il est primordial de favoriser et surtout d'uniformiser les plateformes collaboratives de télé-enseignement pour les élèves et étudiants (type Classroom, Zoom et Microsoft Teams), avec la mise en ligne des cours, supports et encourager les interactions entre professeurs et élèves.

Le corps professoral et éducatif ne doit pas être oublier et nous devons permettre aux enseignants de ne plus se rendre sur le site de leur établissement (plus de déplacements en transports en commun ou interaction entre collègues). Ils doivent eux aussi pouvoir rester chez eux et communiquer entre collègues et avec leur hiérarchie sur les plateformes de télé-enseignement.

Un point sur la tenue des épreuves et examens de fin d'année doit être fait de manière régulière. La visibilité actuelle est difficile pour tous les élèves et étudiants des pays européens. Une grande anticipation, communication et transparence envers eux et leur année scolaire sont indispensables.

Une clarification est également nécessaire s'agissant du dispositif mis en place pour les parents ne pouvant faire garder leurs enfants (professionnels de santé par exemple ou personnes ne pouvant pas faire usage du télétravail). Il est important d'informer au maximum les formes de "cas par cas" proposés par la Direction de l'Éducation Nationale dans les problématiques les plus complexes. Quelles sont aujourd'hui les vraies solutions proposées aux parents ? »

Balthazar SEYDOUX

Président de la Commission des Finances et de l'Économie Nationale

*« Le Président l'a dit : « La santé de notre population doit passer avant toute autre considération. ».
Nous demandons que soient prises toutes les mesures permettant de limiter le déplacement des salariés
des territoires frontaliers vers la Principauté.*

Télétravail obligatoire

*Dans ce but, il faut rendre obligatoire, par voie réglementaire, le télétravail sur tout poste qui le permet.
Toujours dans un souci de limitation des flux, nous demandons l'arrêt immédiat des chantiers publics et
privés de la Principauté jusqu'à nouvel ordre.*

Mesures en matière de déplacement et de circulation des personnes

*A situation exceptionnelle, mesure exceptionnelle. Pour les personnes qui doivent quand même venir en
Principauté de Monaco pour travailler, nous demandons que tous les parkings publics soient gratuits afin
de limiter les covoiturages et l'utilisation des transports publics. Et, si nécessaire, des emplacements de
stationnement supplémentaires devront être libérés sur le quai du Port Hercule ainsi que sur l'esplanade
des pêcheurs.*

Protection des salariés en contact avec le public

*Comme l'a dit mon collègue le Docteur Robino, il est impératif que les salariés du public comme du privé
en contact avec le public soit protégés par les mesures suivantes : respect d'une distance d'un mètre,
utilisation de gel hydro alcoolique.*

Maintien des salaires

*Il serait souhaitable que la totalité du salaire des personnes placées en chômage partiel ou en chômage
total temporaire, soit compensée, sur fonds publics, dans la limite maximale, avec un plafond à définir
en concertation entre le Gouvernement et le Conseil National.*

Personne ne devra se trouver en difficulté, pour des raisons financières, à la fin du mois.

Soutien aux entreprises

*Le Conseil National demande immédiatement la mise en place d'un fonds public d'urgence pour la
continuation de l'activité économique.*

Il faut réagir en temps réel. C'est dès à présent que les mesures doivent être prises.

*Nous avons dépassé la moitié du mois de Mars, certaines entreprises sont en grand risque de mettre la
clé sous la porte.*

Nous demandons donc la mise en place d'aides directes publics qui doivent être libérés immédiatement, pour les entreprises qui sont en très grande difficulté, qui en ferait la demande.

Il s'agit de prendre en charge le chômage, qu'il soit partiel ou intégral et de soutenir leur trésorerie.

Les mesures de report des charges sociales sont une bonne chose mais elles ne seront pas suffisantes pour certaines entreprises. Elles doivent être reportées au-delà des deux mois prévus, jusqu'à la fin de la crise et sur les 3 mois suivants. En complément du prêt à taux zéro prévu par le Gouvernement, nous demandons les mêmes reports concernant les charges fiscales (TVA).

Pour les professions libérales et les travailleurs indépendants, nous demandons le report des cotisations CAMTI-CARTI pour ceux qui éprouvent des difficultés, sur simple demande des acteurs concernés. L'aide nationale pourra également financer les mensualités des crédits qu'une entreprise ne serait pas en mesure de payer.

Ces mesures doivent être octroyées, au vu de l'urgence de la situation, sur simple demande. Chaque dossier devra être contrôlé à posteriori.

Commerces

Il faut faire en sorte que tous les commerces alimentaires restent ouverts. Les commerces mixtes type boulangerie/salon de thé également, sans consommation sur place.

Pour les commerces situés dans des locaux domaniaux, fermés par nécessité de crise, nous demandons la suspension des loyers pour 3 mois renouvelables une fois.

L'aide publique demandée pour les entreprises accordées via le fond fonds public d'urgence pour la continuation de l'activité économique.

Ces mesures doivent faire l'objet d'une communication immédiate et la plus large possible auprès des acteurs concernés. »

Jean-Louis GRINDA

Président de la Commission pour le suivi du Fonds de Réserve Constitutionnel et la Modernisation des Comptes Publics

« Les marchés financiers ont nommé “Black Swann” un évènement imprévisible que personne n’a vu venir et qui, potentiellement, met en péril l’équilibre existant.

Le Covid 19 est ce Black Swann!

Cette crise exceptionnelle appelle donc une réponse à la hauteur de l’évènement mais nous oblige également à nous projeter dans l’avenir.

Tant qu’il le sera possible, personne ne doit être laissé sur le côté. Je parle des employés, professions libérales et des entreprises qu’il faut défendre à tout prix pour préserver les chances d’un redémarrage rapide à l’issue de cette crise sanitaire et économique.

Rendons hommage à ceux qui, dans leur grande sagesse, ont imaginé le Fonds de Réserve Constitutionnel dont la fonction première était de nous permettre de faire face à des temps difficiles. Nous y sommes !

Le Conseil National demande au Gouvernement de créer, au sein du budget un Fonds Public d’Urgence pour la Continuité de l’Activité Économique. La création de ce fonds impactera l’équilibre des finances publiques et, comme le prévoit la Constitution, le FRC comblera ce déficit exceptionnel.

Le FRC servira donc d’amortisseur à cette crise.

A ce sujet, je rappelle que la Principauté, contrairement aux grands pays qui nous entoure, n’a pas de Banque Centrale, donc pas de “planche à billet”. Seul le FRC peut pourvoir à nos besoins et nous éviter d’avoir recours à l’emprunt ou à l’impôt. Dans cet esprit, et dans le souci de consacrer l’intégralité de nos capacités financières au soutien de ceux qui en ont besoin, je demande un moratoire total sur tous les nouveaux achats d’opportunité que le FRC pourrait faire, qu’il s’agisse d’appartements ou de placements financiers.

Une fois cette période passée, il nous faudra tirer tous les enseignements de ce triste moment et réexaminer, comme je le demande inlassablement, rejoins en cela par l’ensemble de mes collègues, les mécanismes de contrôle de notre “bas de laine” dont on voit bien aujourd’hui que l’efficacité n’est pas théorique mais au contraire extrêmement pratique et même décisive voir vitale!

Pour conclure, je tiens à exprimer ma compassion envers tous les compatriotes et résidents qui ont souffert de la situation actuelle. Je remercie l’ensemble des personnels de santé mais aussi l’ensemble des fonctionnaires impliqués dans la gestion de cette crise sans précédent dans l’Histoire récente.

Tous unis derrière le Souverain, nous surmonterons cette épreuve ! »